



Commune de BURLATS (Tarn)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 03 janvier 2022 à 18 heures

\*\*\*\*\*

### Etaients présents :

MMES – ETIEN – FRELET – HADDAD – NOGUÈS– VIALATTE – VINCENT – VIRGILI  
MM ALBOUY– BIGOU – DEFORET – DIMILTA– FLEURY – KUMMER – REY – SÉRIEYS

### Absents excusés et représentés :

MME BOTTI – SEGER  
MM FABRE– SOLIVERES

### Secrétaire de séance :

M. DEFORET

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### ACCEPTATION OFFRE DE FINANCEMENT N°4 DE LA BANQUE POSTALE

Par délibération n° 2021\_31 adoptée en séance du 23 septembre 2021, le conseil Municipal de Burlats a autorisé Monsieur le Maire a lancer une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires pour contracter un emprunt permettant de financer les travaux de rénovation de l'Ecole de Lafontasse, des locaux situés 2, rue de la Bistoure ainsi que du Moulin des Sittelles.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations visées ci-dessus, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 900 000,00 EUR.

Après analyse des offres reçues et présentation de celles-ci à l'assemblée, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre n° 4 présentée par la Banque Postale, caractérisée comme la mieux disante :

#### Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 900 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt	: 10 ans
Objet du contrat de prêt	: financer la rénovation énergétique de bâtiments communaux
• Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2032	
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.	
Montant	: 900 000,00 EUR
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/02/2022, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 0,53 %
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

- Commission  
Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

## Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONFIRMER** avoir pris connaissance de l'offre de financement n° 4 proposée par la Banque postale et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 attachées ;
- **D'APPROUVER** cette offre telle que décrite dans la présente délibération pour un prêt de 900 000 € sur 10 ans au taux fixe de 0,53% ;
- **DE PRENDRE L'ENGAGEMENT** au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget primitif les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **DE PRENDRE L'ENGAGEMENT** pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;
- **DE CONFERER** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- **D'APPROUVER** l'inscription au budget communal 2021 de cette recette et des dépenses afférentes par Décision Modificative numéro 2 (DM2).

## BUDGET COMMUNAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – AUGMENTATION DE CREDITS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022\_01 adoptée en séance du 3 janvier 2022, le conseil Municipal de Burlats a validé l'offre de prêt de la Banque Postale pour un montant de 900 000 € pour financer l'acquisition et les travaux de rénovation du Moulin des Sittelles, des locaux du 2, rue de la Bistoure et de l'Ecole de Lafontasse.

Dans cette même délibération, l'Assemblée a également approuvé l'inscription au budget communal 2021 de cette recette et des dépenses afférentes par Décision Modificative numéro 2 (DM2).

Aussi, Monsieur le Maire propose de modifier le budget communal 2021 comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM</b>	<b>633 316.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>900 000.00 €</b>	<b>1 533 316.00 €</b>
<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>633 316.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>900 000.00 €</b>	<b>1 533 316.00 €</b>
2315/23 267 Rénovation 2 rue de la Bistoure -ex C.A.T)	0.00 €	0.00 €	300 000.00 €	300 000.00 €
2315/23 278 Acquisition et Rénovation Moulin des Sittelles	0.00 €	0.00 €	300 000.00 €	300 000.00 €
2315/23 279 Rénovation énergétique Ecole de Lafontasse	0.00 €	0.00 €	300 000.00 €	300 000.00 €
<b>Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM</b>	<b>168 873.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>900 000.00 €</b>	<b>1 068 873.00 €</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>168 873.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>900 000.00 €</b>	<b>1 068 873.00 €</b>
1641/16	168 873.00 €	0.00 €	900 000.00 €	1 068 873.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
<b>Total général des dépenses d'investissement (1)</b>	<b>1 037 337.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>900 000.00 €</b>	<b>1 937 337.00 €</b>
<b>Total général des recettes d'investissement (1)</b>	<b>1 037 337.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>900 000.00 €</b>	<b>1 937 337.00 €</b>
<b>Total général des dépenses de fonctionnement (1)</b>	<b>1 421 168.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 421 168.00 €</b>
<b>Total général des recettes de fonctionnement (1)</b>	<b>1 421 168.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 421 168.00 €</b>

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- **D'APPROUVER** l'augmentation de crédits indiqués dans le tableau ci-dessus.

**APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DEFINITIF PRESENTE PAR THEMELIA POUR LE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAG/ETUDES SALLE POLYVALENTE DE LABOURDARIE II.**

Considérant le rôle que doit jouer la Commune pour contribuer à concilier les vies familiale et professionnelle des parents ;

Considérant les résultats de l'enquête menée auprès des familles de Burlats en octobre 2021 ;

Considérant la réforme des rythmes scolaires et la nécessité d'articuler au mieux les temps scolaire et périscolaires ;

Considérant la nécessité d'offrir aux familles et aux enfants des activités éducatives de qualité ;

Considérant le soutien financier de la CAF et de l'Etat par des aides élargies et renforcées dans le cadre du plan de relance Mercredi ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager le processus d'ouverture de son Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) le mercredi pendant la période scolaire en plus de ses actuelles ouvertures pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- **DE S'ENGAGER** sur un processus d'ouverture de l'ALSH le mercredi pour proposer, avec ses partenaires, des actions culturelles, sportives... en cohérence avec les activités des établissements scolaires, dans le cadre d'une charte de qualité et d'un Projet Educatif de Territoire (PEdT).

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40.

\*\*\*\*\*